

Toulouse, le 24 décembre 2025

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP533 - 2025

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A16-2025 portant abrogation de l'arrêté n° A20231211-66 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND ;

Considérant le point A4-2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°094A2023 relatif à la fourniture de service de télécommunication voix et données – Lot 1 : Interconnexion réseau des sites, accès aux services téléphoniques et internet, pour Réseau31, notifié le 13 octobre 2023, à l'entreprise ADISTA ;

Considérant la nécessité d'acter le changement de SIRET du titulaire du marché, suite au déménagement de son siège social ;

décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°1 au marché n°094A2023, ayant pour objet d'acter le changement de SIRET de son titulaire, suite au déménagement de son siège social.



Rémi RAMOND
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président